

IMPACT DE LA DIGITALISATION SUR LA PLURALITÉ DES MÉDIAS MENACE OU OPPORTUNITÉ ?

Compte-rendu de Guy DELSAUT

Professionnel de l'information ; Membre du Comité de publication des Cahiers de la Documentation

Le 9 juin 2017, le groupe Centre démocrate humaniste (cdH) du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), organisait un colloque d'une journée sur l'impact de la digitalisation¹ sur la pluralité des médias, en particulier, sur la pluralité des radios et des télévisions. La journée était modérée par la journaliste indépendante Florence Hainaut. L'hémicycle du Parlement a accueilli un public varié et visiblement moins nombreux que la centaine d'inscrits. Les collaborateurs du cdH y côtoient des responsables de radio, des artistes ou de simples curieux.

Rire pour commencer

La journée commence par la diffusion d'une courte vidéo de l'humoriste et chroniqueur Jérôme de Warzée. Il dresse un bilan humoristique de l'évolution des médias et conclut en répondant à la question du titre de la conférence par "Aucune idée". Il n'est évidemment pas le plus grand expert en la matière.

Concepts de la révolution digitale

Le premier intervenant est Francis Bodson, expert en technologie audiovisuelle professionnelle. En une demi-heure, il tente de faire comprendre à l'assemblée les aspects techniques qui se cachent derrière la digitalisation. Il parle de l'alphabet de l'ordinateur (des 0 et des 1), de l'évolution de l'informatique, du numérique, de la télévision, etc. Un contenu dense et assez technique. Il introduit deux choses importantes qui reviendront plus tard : le DAB+ et l'émergence des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et des NATU (Netflix, AirBnB, Tesla et Uber). Le DAB+

(Digital Audio Broadcasting) est un système de radiodiffusion numérique, qui pourrait, à terme, remplacer la FM. C'est un aspect technique important, qui sera débattu plus tard dans la journée. Quant aux GAFAM et NATU, ils ont toute leur importance dans le débat sur la pluralité car ils ne sont pas contraints aux mêmes obligations que les diffuseurs classiques. Nous y reviendrons.

Impact de la digitalisation sur le pluralisme des médias en Europe

Après l'aspect technique, on passe à un aspect davantage juridique avec un focus sur l'Europe. Michèle Ledger, experte médias chez Cullen International, commence par un constat évident : ces dernières années ont vu la multiplication des chaînes et des canaux de diffusion (Proximus, Youtube, Netflix...). La consommation audiovisuelle a profondément changé. On regarde à présent ce qu'on aime. De ce fait, notre consommation est moins diversifiée et plus ciblée.

On assiste aussi à une concentration des médias en Europe. Trois grands groupes se démarquent nettement : RTL Groupe (Luxembourg), Modern Times Group (MTG) (Suède) et Central European Media Enterprises Ltd. (CME) (Bermudes). Une concentration qui existe aussi au niveau de la distribution et au niveau publicitaire. Il faut ajouter à cela des médias américains comme Google et Facebook.

Malgré la mention du pluralisme dans l'article² du Traité de l'Union européenne, l'oratrice constate l'absence d'action pour garantir le pluralisme au niveau de l'Union européenne. Au niveau national,

certains pays veillent à ce qu'un groupe de presse ne contrôle pas la majorité des médias. Dans d'autres, par contre, comme en Pologne ou en Bulgarie, la majorité des médias appartiennent à des personnalités politiques.

L'oratrice voit quand même une note d'espoir avec les recommandations du Conseil de l'Europe et la nouvelle directive Services de médias audiovisuels (SMA), qui pourrait contraindre les acteurs à plus de transparence et à se soumettre à la régulation en vigueur dans les pays où ils sont actifs.

Impact de la digitalisation sur le pluralisme des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles

Bernardo Herman, Directeur général du Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA), a ensuite brièvement présenté un état des lieux du pluralisme en Communauté française. Pour lui, le pluralisme tient dans deux aspects : des contenus variés et l'existence de médias autonomes. Il note particulièrement une concentration en radio. Sa courte conférence permet d'introduire un débat entre différents représentants de radios francophones dont il en sera le modérateur.

Débat des responsables de radio

Pour débattre de l'avenir de la radio, les organisateurs ont convié un panel de sept personnes représentant chacune leur radio ou un groupe de radios : Laurent Finet (RTBF), Michael Tolley (CRAXX -Coordination des Radios associatives et d'Expression de la Communauté française), Éric Adelbrecht (RTL), Jacques Galloy (RCF – Radio catholique francophone), Mehrez Douggui (AraBel FM), Étienne Baffrey (Antipode) et Grégory Finn (Fun Radio).

Laurent Finet, pour la RTBF, ouvre la discussion. D'entrée de jeu, il plaide pour la conservation d'un modèle "broadcast" permettant de maintenir une audience locale. La diffusion des radios via Internet est pour lui une opportunité mais bien souvent ce sont des sociétés américaines qui gèrent les agrégateurs et elles peuvent à tout moment décider d'arrêter de diffuser une radio. Laurent Finet plaide pour le remplacement de la FM par le système DAB+. La RTBF se dit prête et lance un appel aux politiques.

Étienne Baffrey, de la radio locale du Brabant wallon Antipode, plaide lui aussi pour le DAB+ mais espère être impliqué dans sa réalisation. La technologie devrait permettre un découpage régional assez fin et permettre aux automobilistes

de continuer à suivre le décrochage régional qu'il souhaite, même en dehors de cette région.

représentant des Michael Tolley, radios indépendantes, soutient nettement moins la norme DAB+. Pour lui, elle n'est pas adaptée aux radios indépendantes pour des raisons techniques. Le DRM+ (Digital Radio Mondiale) lui semble plus adapté. De plus, les expériences avec le DAB+ ne sont pas couronnées de succès : Hong Kong va cesser de l'utiliser et la Norvège a vu l'audience radio diminuer. Sans compter le coût. On parle de 115 000 €/an pour une radio à l'échelle de la Communauté et de 28 800 € / an pour une radio provinciale.

Éric Adelbrecht, pour RTL, est prêt aussi à sauter dans le numérique à l'aide du DAB+, estimant nécessaire que nos enfants puissent toujours écouter la radio en voiture mais pour cela il faudra aussi adapter les postes de radio dans les voitures. Il faudra quelques années et conserver deux systèmes simultanément. Il aborde ensuite la question du pluralisme, remettant en cause l'existence de cing radios à la RTBF.

Jacques Galloy, pour la Radio catholique francophone (RCF) commence par une touche d'humour : depuis 2000 ans, ils attendent de pouvoir s'adresser à tous. Le numérique est donc l'espérance. Sur le pluralisme, il fait remarquer qu'il ne faut pas aller jusqu'aux États-Unis pour voir des sociétés avoir le droit de vie ou de mort sur un média. Proximus a décidé unilatéralement d'arrêter la diffusion de la chaîne de télévision catholique KTO.

Mehrez Douggui, pour la radio AraBel FM, destinée à la communauté arabe, voit beaucoup de points positifs dans le numérique mais craint qu'on investisse davantage dans les technologies que dans le contenu.

Enfin, Grégory Finn, pour Fun Radio, insiste sur le respect des quotas (notamment en matière de diffusion d'artistes de la Communauté française). Il indique que les GAFAM n'y sont pas soumis et que la RTBF se sert de ses cinq canaux pour y arriver, alors que Fun Radio doit les respecter avec un seul canal.

Suit alors un débat sur le lissage des profils. Les radios ne diffusent-elles pas le même programme pour le même public ? Certains estiment que le profil de chaque radio est trop vague et évolue vers un public plus large au fur et à mesure que le temps passe.

Impact de la digitalisation sur la production culturelle belge francophone

L'après-midi commence par l'interview croisée de l'écrivain Thomas Gunzig et du réalisateur Martin Landmeters. Chacun exprime d'abord les changements apportés par le numérique dans son métier.

Thomas Gunzig pointe l'apparition des e-books, à côté du livre papier mais aussi la captation de pièces de théâtre et la facilité de la photographie numérique. Il s'attarde également sur l'importance d'internet et des réseaux sociaux pour les billets radiophoniques comme le sien, Café serré, sur La Première. En effet, la diffusion de ces chroniques sur les réseaux sociaux lui permet de mesurer l'impact de sa chronique. Même s'il n'est pas payé au nombre de partages ou de "like", cela le motive à continuer.

Martin Landmeters explique, quant à lui, son expérience d'une websérie. Il a, en effet, adapté et co-réalisé l'adaptation de la pièce de théâtre La théorie du Y de Caroline Taillet. Le Web permet ainsi de réaliser des séries dans un format court et "amateur", même si d'autres contraintes s'ajoutent, notamment une efficacité dès les premiers instants pour ne pas perdre l'internaute.

Pluralisme dans la distribution des contenus et des services

Agnès Maqua, avocate aux barreaux de Bruxelles et Paris et associée au cabinet KOAN, revient sur l'évolution de l'audiovisuel et les changements dans la régulation. Depuis les années 1980, l'offre s'est totalement transformée. Vers 1980, c'était la "télé pour tous", un modèle linaire avec un seul opérateur. La télévision numérique, apparue vers 2000, a fait se multiplier les opérateurs avec notamment l'arrivée de Belgacom (actuellement Proximus) dans le secteur audiovisuel. La vidéo à la demande (VOD) fait son apparition. En 2017, l'offre a littéralement explosé. Le modèle linéaire existe toujours mais on regarde aussi la télévision en replay, en VOD, sur sa tablette, sur les réseaux sociaux... Des acteurs comme Netflix, DVDPost, Dailymotion, Amazon, Vimeo ou YouTube sont désormais bien implantés dans le paysage audiovisuel. Les éditeurs et les diffuseurs se confondent désormais.

D'un autre côté, la régulation, toujours très en retard, a multiplié les contraintes mais celles-ci

ne s'appliquent pas de la même manière à tous les acteurs. La nouvelle directive européenne sur les Services de médias audiovisuels (SMA) pourrait changer la donne. Les législations locales (pluralisme, financement des œuvres...) pourraient être imposées à tous les éditeurs de services audiovisuels, y compris les plateformes de téléchargement et y compris les sociétés étrangères quand elles visent un autre marché. Les distributeurs, eux, sont les grands absents de la directive.

État des lieux des quotas en FWB : les quotas ont-ils encore du sens dans le monde digital ? Comment les mettre en place ?

Paul-Éric Mosseray, Directeur transition numérique au CSA, est le dernier orateur. À l'aide de très nombreux graphiques et tableaux, il présente l'état des lieux des quotas. Il commence son exposé en comparant la situation selon les pays. On note, par exemple, que les radios francophones belges privées doivent programmer 4,5 % d'auteurs-compositeurs ou interprètes locaux et 30 % d'œuvres musicales de langue française. Le service public doit diffuser entre 0 et 10 % d'œuvres locales et entre 0 et 40 % d'œuvres en français, sachant que les quotas diffèrent d'une radio de la RTBF à l'autre et sont définis dans le contrat de gestion de la RTBF. En Flandre, seule la VRT se voit imposer des quotas. Il est de 30 % d'œuvres locales et de 25 % de chansons en néerlandais. À l'étranger, des pays comme l'Allemagne ou la Suisse n'ont prévu aucun quota.

L'orateur fait ensuite l'état des lieux de l'application de ces quotas par les radios francophones belges, en regardant l'évolution au cours du temps mais aussi quand sont diffusées les œuvres faisant partie de ces quotas. Les obligations demandées aux chaînes de télévision sont également passées au crible, notamment la contribution à la production audiovisuelle.

Conclusion

La députée Véronique Salvi, cheffe du groupe cdH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles conclut la journée en résumant chaque intervention. Un court compte rendu de la députée et une vidéo comprenant les réactions de certains intervenants sont disponibles sur le site du groupe cdH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles2.

Notes

- 1. Les organisateurs ont choisi d'utiliser l'anglicisme "digitalisation" plutôt que "numérisation", davantage correct en français. Nous utiliserons donc ce terme.
- 2. Salvi, Véronique. "Impact de la digitalisation sur la pluralité des médias : menace ou opportunité ?" : le colloque organisé par le cdH suscite l'intérêt de l'ensemble du monde médiatique. Groupe cdH Fédération Wallonie-Bruxelles [en ligne], 9 juin 2017 (consulté le 7 août 2017).
 - https://www.pcf-cdh.be/impact-de-la-digitalisation-sur-la-pluralite-des-medias-menace-ou-opportunite-le-colloque-organise-par-le-cdh-suscite-linteret-de-lensemble-du-monde-mediatique/">https://www.pcf-cdh.be/impact-de-la-digitalisation-sur-la-pluralite-des-medias-menace-ou-opportunite-le-colloque-organise-par-le-cdh-suscite-linteret-de-lensemble-du-monde-mediatique/">https://www.pcf-cdh.be/impact-de-la-digitalisation-sur-la-pluralite-des-medias-menace-ou-opportunite-le-colloque-organise-par-le-cdh-suscite-linteret-de-lensemble-du-monde-mediatique/">https://www.pcf-cdh-suscite-linteret-de-lensemble-du-monde-mediatique/